

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2013

RÉFORME DE LA BIOLOGIE MÉDICALE - (N° 724)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par
Mme Neuville

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 89, substituer à l'année :

« 2016 »

l'année :

« 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.